

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

**OBJET : Maisons départementales de la solidarité connectées (MDS connectées),
approbation du projet et de son financement, dans le cadre de l'appel à
propositions du fonds européen de développement régional (FEDER).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date
du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission
permanente du Conseil départemental,**

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-
Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le
quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le projet MDS connectées, le budget prévisionnel de cette opération et
le montant de dotation FEDER sollicité pour ce projet.

La dépense et la recette seront respectivement imputées aux chapitres 21 et 13 du budget
départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**